

VIE PROFESSIONNELLE

L'entreprise Gorgy Timing, reprise par Bodet, devient Gorgy Time

Prix RSE Francéclat 2022

Participez à la concertation *Industrie Verte*

Evolution du ZAN « Zéro Artificialisation Nette » : les perspectives

Fin du ticket de caisse obligatoire au 1er août 2023

Commerce extérieur horloger : février 2023

PARITÉ DE L'EURO

LE TEMPS DES ADHÉRENTS

P
PIERRE LANNIER
PARIS



Les collections « Leia » et « Fleuret »



BRÈVES HORLOGÈRES

B.R.M CHRONOGRAPHES : DÉFI ATLANTIQUE (1^{er} AVRIL – 21 AVRIL 2023)

FRANCE ÉBAUCHES... LE RETOUR

PEQUIGNET : LA COLLECTION « CONCORDE »

PINEL & PINEL : COFFRET À MONTRES UP & DOWN X3 CUIR

SYE [Start Your Engine] : MOT1ON CHRONOGRAPH [BULLITT] EN TITANE

TRILOBE ENTRE DANS LE MONDE DE HAUTE JOAILLERIE

VIE PROFESSIONNELLE

L'entreprise Gorgy Timing, reprise par Bodet, devient Gorgy Time

Nous reproduisons ci-après des extraits de l'article écrit par Véronique Pueyo, intitulé « L'entreprise Gorgy Timing, reprise par Bodet, devient Gorgy Time » paru sur France Bleu Isère le 11/04/2023 :

« Le groupe Bodet, spécialiste de la mesure et de la gestion du temps, basé à Cholet (Maine-et-Loire) a repris la société iséroise Gorgy Timing, en redressement judiciaire, afin de créer une filiale de référence au niveau international.



Jean-Pierre Bodet, président du groupe Bodet et de France Horlogerie - @Bodet

« Fin mars, Gorgy Timing, une entreprise familiale fondée en 1974 par Maurice Gorgy, après avoir été placée en redressement judiciaire, a été reprise par son concurrent, le groupe Bodet, basé dans le Maine-et-Loire, à Cholet, et leader sur le marché de la mesure et de la gestion du temps. **Les 45 salariés ont été gardés et l'entreprise reste à la Mure, en Isère**, mais elle s'appelle désormais Gorgy Time.

Concurrents hier, associés aujourd'hui

Bodet, une entreprise familiale également, fondée en 1868, est aujourd'hui le leader européen des solutions de mesure et de gestion du **temps, un domaine stratégique pour l'économie**. Elle emploie 900 personnes en France et à l'étranger, à travers ses 15 filiales. Son chiffre d'affaires en 2022, en forte croissance, est de plus de 120 millions d'euros. Bodet a investi près de 4 millions d'euros dans l'opération de reprise de Gorgy. »



Netsilon serveur temps, fabriqué par Bodet - @Bodet



Bodet est le leader de l'horlogerie industrielle en France - @Bodet

« **Pour Jean-Pierre Bodet, les deux entreprises sont complémentaires.** "On va constituer une filiale Temps-Fréquence avec Gorgy Time, autour du matériel technique, haut de gamme. Pour cela nous allons restructurer le bureau d'études de la Mure qui doit être solide. Cela va prendre du temps pour que Gorgy Time soit bénéficiaire, mais nous allons y arriver." »

VIE PROFESSIONNELLE

Prix RSE Francéclat 2022

La finale du prix RSE 2022 de Francéclat dans la catégorie horlogerie - bijouterie - joaillerie s'est tenue le mardi 4 avril 2023.

Sélectionnés sur dossier parmi près de 25 candidats, les 5 finalistes ont défendu avec enthousiasme leur projet devant les 13 membres du jury incluant France Horlogerie.

A l'issue des délibérations, le **1er prix** est revenu à **ARILUS** et son fondateur Christophe Quillon qui met en valeur les ressources naturelles et industrielles de Savoie et Haute-Savoie à travers ses créations horlogères.

Le **2ème prix** a été attribué à **MAISON ALIX DUMAS** et sa fondatrice Alix Dumas qui fabrique tous ses bijoux à la main dans son atelier en Bretagne en incluant dans son processus créatif l'usage de matériaux pérennes, équitables ou recyclés et recyclables.

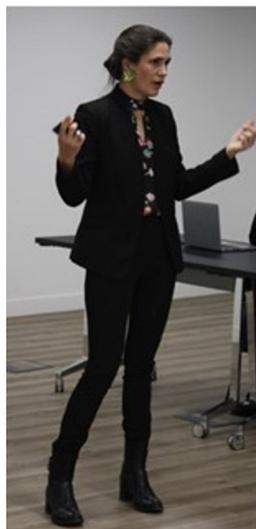
Enfin, le **3ème prix** est revenu à **CAPUCINE H** et sa fondatrice Capucine Huguet qui s'inspire de ses rencontres avec des scientifiques internationaux pour mettre en lumière un enjeu climatique majeur dans chacune de ses collections joaillières.

Figuraient également parmi les 5 finalistes de ce prix RSE 2022 Francéclat Lilian Thibault et Frederic Ly de la marque horlogère AWAKE, ainsi que Karine Guerlin et Nora B. de la MGH - MANUFACTURE GENERALE HORLOGERE / ECO TEMPO.

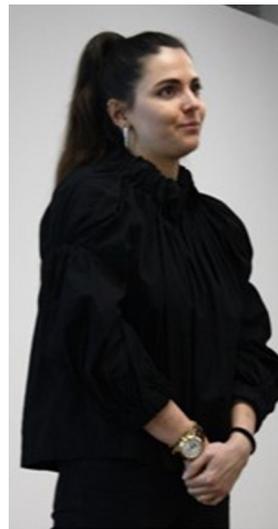
ARILUS



MAISON ALIX DUMAS



CAPUCINE H



VIE PROFESSIONNELLE

Participez à la concertation *Industrie Verte*

Pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de la France et répondre à l'ambition du Gouvernement de placer les enjeux climatiques au cœur de son action, l'industrie verte doit faire l'objet d'un soutien efficace, rapide, et massif.

Une grande démarche de co-construction est lancée pour accélérer le déploiement et le développement de l'industrie verte en France. Donnez vos avis sur des mesures concrètes jusqu'au 24 avril !



Transformer le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) en un « Livret Vert »

Mobiliser l'épargne financière actuellement placée dans les Livrets de développement durable et solidaire (LDDS) pour décarboner l'économie

Publié le 21/03/2023

[JE SOUHAITE PARTICIPER](#)



Créer un standard d'excellence environnementale : « le Triple E »

Valoriser les ambitions environnementales des entreprises françaises et européennes grâce à un standard « Excellence Environnementale Européenne ».

Publié le 30/03/2023

[JE SOUHAITE PARTICIPER](#)



Créer un « Livret Climat » pour les mineurs

Mobiliser l'épargne financière placée par les parents en faveur des mineurs pour décarboner l'économie.

[JE SOUHAITE PARTICIPER](#)



Expérimenter l'introduction d'objectifs de féminisation dans les classes préparatoires scientifiques

Favoriser la féminisation des métiers industriels et scientifiques clés à la décarbonation de l'économie.

[JE SOUHAITE PARTICIPER](#)

VIE PROFESSIONNELLE



Paralléliser et améliorer les procédures administratives pour accélérer la réindustrialisation

Réduire les délais administratifs d'implantation des usines pour encourager l'installation de sites industriels sur nos territoires.

Publié le 30/03/2023

[JE SOUHAITE PARTICIPER](#)



Créer un label « Industrie verte » pour flécher les investissements

Renforcer la visibilité des investissements contribuant réellement à la décarbonation de l'économie.

Publié le 21/03/2023

[JE SOUHAITE PARTICIPER](#)

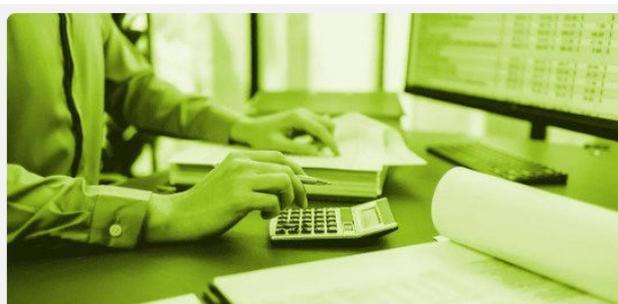


Favoriser l'économie circulaire dans l'industrie française

Adapter le cadre légal autour des déchets pour faciliter leur réemploi et le développement de l'économie circulaire.

Publié le 30/03/2023

[JE SOUHAITE PARTICIPER](#)



Créer un crédit d'impôt pour toutes les technologies de pointe pour l'industrie verte

Encourager par des réductions d'impôts la fabrication en France des nouvelles technologies clefs à la décarbonation de l'économie.

Publié le 30/03/2023

[JE SOUHAITE PARTICIPER](#)

VIE PROFESSIONNELLE

Evolution du ZAN « Zéro Artificialisation Nette » : les perspectives

La proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires, dite PPL ZAN, a été adoptée par le Sénat le 16 mars dernier : <https://www.senat.fr/leg/tas22-076.html>

Au cours des débats, les Sénateurs ont précisé ce qu'il devait être la **ligne directrice concernant le foncier industriel** en renvoyant à la comptabilité nationale ou européenne :

- les « *implantation d'unités industrielles valorisant l'utilisation d'une ressource naturelle renouvelable, concourant à la transition énergétique, relevant de l'indépendance nationale, ou représentant un intérêt pour la souveraineté économique nationale ou européenne* »,
- les « *actions ou opérations d'aménagement réalisées au sein des circonscriptions des grands ports maritimes ou fluvio-maritimes* ».

Cependant, le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu, a estimé que la formulation retenue pour le foncier industrielle était « **trop vague** ».

Il a indiqué que « *s'agissant des projets nationaux à caractère économique, ils seront définis dans le cadre du Projet de loi industrie verte, en liaison avec les deux commissions des affaires économiques. Enfin, ces projets seront bien comptabilisés dans la trajectoire globale du ZAN, puisqu'ils sont consommateurs d'espace. Le compté à part vise à assurer une péréquation entre régions, pour éviter la pénalisation de celles qui concentrent de nombreux projets, comme les Hauts-de-France, ou qui attendent depuis longtemps des infrastructures de désenclavement, comme l'Occitanie.* »

Il a ajouté qu'« *il faut un dispositif ad hoc pour la réindustrialisation, une liste des projets d'envergure nationaux.* »

Les Sénateurs ont également écarté le **risque de comptabilisation des pelouses et des espaces non artificialisés autour des usines et des installations industrielles** (yc de production d'énergie) **dans les zones actuellement non artificialisées**, ce qui aurait fortement contraint et compliqué leur utilisation ultérieure.

Le devenir de cette proposition de loi et de la compatibilité ZAN du foncier industriel reste encore sujet à interrogation :

- **Christophe Béchu** annonçait lors des débats sur la PPL un **traitement dans le cadre du futur PJJ Industrie verte** (cf. Proposition 5 formulée dans les travaux préparatoires sur le PJJ Industrie verte et citation ci-dessus).

- **Dominique Faure**, Ministre déléguée auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, indiquait au Rapporteur sénatorial de la PPL ZAN, Jean-Baptiste Blanc (LR Vaucluse), le 22 mars dernier que le Gouvernement considérerait « *que le texte du Sénat ne permet pas de respecter la trajectoire ambitieuse de réduction de l'artificialisation que nous portons. Cette proposition de loi a toutefois vocation à évoluer au cours de la navette* [et qu'elle souhaitait] *parvenir à un compromis acceptable pour l'ensemble des acteurs, élus locaux comme associations de défense de l'environnement.* » **laissant entendre que la PPL poursuivrait sa navette.** C'est ce que **Bruno Retailleau, Président du Groupe LR au Sénat**, appelait de ses vœux pas plus tard que le 5 avril.

- L'examen non pas de la PPL sénatoriale mais de la PPL issue de l'Assemblée nationale déposée par 2 députés Renaissance, visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols présentée comme une « *CMP virtuelle* » par Christophe Béchu.

Dans son article 2, cette PPL prévoit l'imputation à l'échelle nationale des projets d'envergure nationale ou européenne qui présentent un intérêt général majeur, à l'exclusion de l'échelle régionale ou territoriale. Il définit à cet effet un mode de désignation des projets d'intérêt général majeur et d'envergure nationale ou européenne, par décret en Conseil d'État.

Si la proposition de loi ZAN poursuivait la navette parlementaire, **l'alinéa relatif au foncier industriel** pourrait être **supprimé lors des débats** et renvoyé au débat sur le PJJ Industrie verte.

VIE PROFESSIONNELLE

Fin du ticket de caisse obligatoire au 1er août 2023

Initialement prévue au 1^{er} janvier 2023 puis au 1^{er} avril 2023, la fin de l'impression automatique du ticket de caisse s'appliquera en France à partir du 1^{er} août 2023. Ce changement se fait dans le cadre de la lutte contre le gaspillage et les substances dangereuses pour la santé. Il restera néanmoins possible de demander l'impression du ticket de caisse. Face à cette évolution majeure pour les commerçants et les consommateurs, de nouveaux éléments sont à prendre en compte.

Fin de l'impression automatique du ticket de caisse au 1er août 2023

En application de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les tickets de caisse ne seront plus automatiquement imprimés par le commerçant à partir du 1^{er} août 2023. Ce changement est motivé par la lutte contre les substances dangereuses présentes dans les tickets de caisse et pour remédier au gaspillage important que représente ces tickets (30 milliards de tickets de caisse imprimés chaque année).

Sont concernés :

- les tickets de caisse produits dans les surfaces de vente et dans les établissements recevant du public ;
- les tickets émis par des automates ;
- les tickets de carte bancaire ;
- les bons d'achat et tickets promotionnels ou de réduction.

Pour obtenir un ticket de caisse imprimé, le consommateur devra désormais le **demander expressément au commerçant**. Ce dernier est d'ailleurs tenu d'en informer le consommateur de manière lisible et compréhensible par voie d'affichage à l'endroit où s'effectue le paiement.

Les exceptions

Certains tickets de caisse seront toujours imprimés de manière automatique postérieurement au 1^{er} août 2023. Sont concernés :

- les tickets de caisse relatifs à l'achat de biens dits « durables » où sont mentionnées l'existence et la durée de la garantie légale de conformité. Cela concerne les appareils électroménagers, les équipements informatiques ou les appareils de téléphonie par exemple. La liste complète de ces biens se trouve à l'article D211-6 du code de la consommation ;
- les tickets de carte bancaire relatifs à des opérations annulées ou faisant l'objet d'un crédit feront, eux aussi, toujours l'objet d'une impression systématique ;
- les opérations de paiement par carte bancaire annulées ou faisant l'objet d'un crédit ;
- les tickets émis par des automates dont la conservation et la présentation sont nécessaires pour bénéficier d'un produit ou d'un service ;
- les tickets de caisse ou autres documents de facturation, imprimés par les instruments de pesage à fonctionnement non automatique.

VIE PROFESSIONNELLE

Les solutions de dématérialisation du ticket de caisse

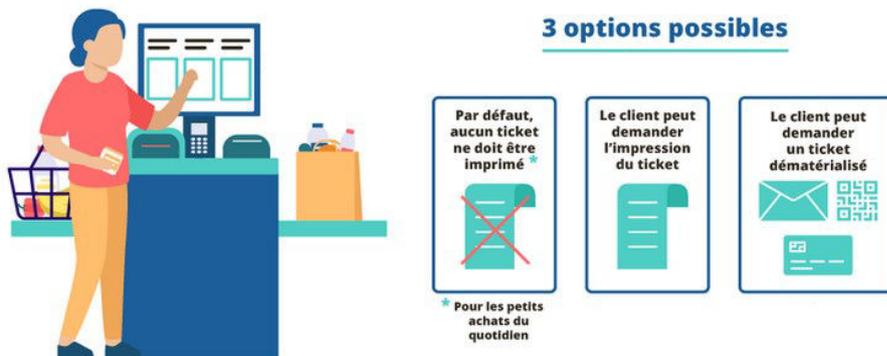
Déjà disponibles, ces solutions se substituent au ticket de caisse papier.

Ces e-tickets seront envoyés à l'acheteur :

- par SMS ;
- par e-mail ;
- par message dans l'application bancaire de l'acheteur (l'utilisation de la carte bancaire envoie le e-ticket automatiquement sur l'application) ;
- par QR code (permet de récupérer son e-ticket depuis une page web).

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), la collecte de données auprès de l'acheteur est subordonnée à son consentement explicite.

À noter : En cas d'absence de consentement du consommateur et de non-impression du ticket de caisse, la seule trace de l'achat sera l'affichage en caisse du montant de la transaction.



Crédits : CNIL

Textes de loi et références

[Décret du n° 2023-237 du 31 mars 2023 modifiant le décret n° 2022-1565 du 14 décembre 2022 relatif aux conditions et modalités d'application du IV de l'article L. 541-15-10 du code de l'environnement](#)

[Décret n° 2022-1565 du 14 décembre 2022 relatif aux conditions et modalités d'application du IV de l'article L. 541-15-10 du code de l'environnement](#)

[Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#)

[Code de l'environnement : Article L541-15-10](#)

[Code de la consommation : Article D211-6](#)

VIE PROFESSIONNELLE

Commerce extérieur horloger : février 2023

Évolutions sur un an	février 2023		janvier-février 2023		de mars 2022 à février 2023	
	Export	Import	Export	Import	Export	Import
Total Horlogerie	+12 %	+10 %	+17 %	+15 %	+19 %	+27 %
Montres	+20 %	+13 %	+24 %	+17 %	+23 %	+28 %
Composants et bracelets de montres	-8 %	-2 %	-1 %	+7 %	+5 %	+17 %
Horlogerie de gros volume	-4 %	-7 %	+21 %	+1 %	+19 %	+20 %

Source : Francéclat - Trade Data Monitor / Douanes Françaises

PARITÉ DE L'EURO

avec le dollar US, le franc suisse, le yen, la livre sterling, le dollar de Hong Kong et le yuan chinois.

Devises	du 01/04/22 au 31/03/23		Cours Moyen		Valeur en Douane* du 01/04/23 au 30/04/23
	Cours le Plus haut	Cours le plus bas	du 01/02/23 au 28/02/23	du 01/03/23 au 31/03/23	
1 USD	1,0455 (28.09.22)	0,9048 (01.04.22)	0,9333	0,9341	0,9272
1 CHF	1,0597 (28.09.22)	0,9528 (09.06.22)	1,0096	1,0093	1,0040
100 JPY	0,7471 (12.05.22)	0,6776 (21.11.22)	0,7024	0,6993	0,6987
1 GBP	1,2062 (14.04.22)	1,1078 (28.09.22)	1,1293	1,1339	1,1373
1 HKD	0,1332 (28.09.22)	0,1155 (01.04.22)	0,1189	0,1190	0,1182
1 CNY	0,1481 (12.07.22)	0,1328 (28.11.22)	0,1365	0,1355	0,1347

* Valeur approximative calculée à partir du taux de change de l'Euro avec les autres devises.

Source : Observatoire Francéclat - Banque de France

P

PIERRE LANNIER

P A R I S

Les collections « Leïa » et « Fleuret »

Pierre Lannier, marque d'horlogerie française, présente « Leïa », sa nouvelle collection de montres féminines et « Fleuret », une ligne de montres automatiques masculines.

Alliant délicatesse et légèreté, la montre « **Leïa** » se confond avec un bijou. Son bracelet jonc épouse le poignet et l'équilibre entre les strass et la nacre apporte brillance et élégance. Gracieuse et romantique, elle est une véritable ode à la féminité et se décline en 2 modèles et 3 coloris.

Son boîtier en acier d'un diamètre de 28 mm renferme un cadran surmonté d'aiguilles aux finitions brillantes et d'index aux mêmes nuances. Son bracelet en acier, aux finitions brillantes, est l'un des plus fins de la maison Pierre Lannier.

D'un diamètre de 6,5 mm, il est ajustable et s'adapte au poignet avec une infinie douceur. Enfin, son verre minéral plat permet à Leïa une étanchéité jusqu'à 30 m de profondeur.



Montres quartz femme LEIA, bracelet en acier argenté, en acier doré, ou en acier or rose.



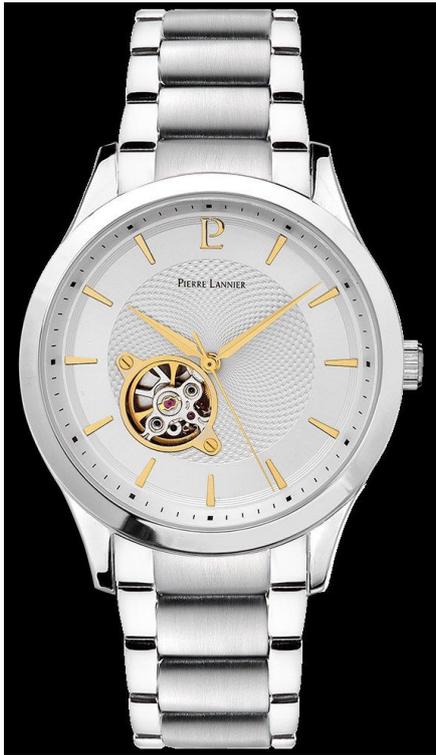
Montres quartz femme LEIA, cadran nacre, bracelet en acier argenté, en acier doré ou en acier or rose.

« **Fleuret** », est la nouvelle ligne de montres automatiques masculines signée Pierre Lannier, qui se décline en 2 modèles. Si, avec son style classique assumé, la montre Fleuret est élégante et sophistiquée, le guillochage et le cœur ouvert balancier lui confèrent caractère et originalité. Son boîtier en acier d'un diamètre de 42,5 mm renferme un cadran surmonté d'aiguilles fines aux finitions brillantes. Son bracelet se décline en cuir et en acier, et son verre minéral plat permet aux montres Fleuret une étanchéité jusqu'à 50 m de profondeur. Le cœur ouvert, avec son balancier visible en perpétuel mouvement cerclé d'une pièce brillante, vient délicatement signer ces modèles.



Montres automatiques homme FLEURET, bracelet en cuir véritable noir ou marron, façon croco.





Montres automatique homme FLEURET, bracelet en acier argenté ou doré.

PIERRE LANNIER
BP 69
16, rue du Dossenheim
Ernolsheim-lès-Saverne
67702 SAVERNE CEDEX

Tél. +33 3 88 70 39 39
Fax +33 3 88 67 33 55
commercial@pierre-lannier.fr
www.pierre-lannier.com

B.R.M CHRONOGRAPHES : DÉFI ATLANTIQUE (1^{er} AVRIL – 21 AVRIL 2023)

B.R.M CHRONOGRAPHES est chronométré officiel de la 2^{ème} édition du Défi Atlantique de La Guadeloupe à La Rochelle via une escale à Horta aux Açores... organisée par Grand Pavois Organisation avec l'appui de la Class40 et de la Fédération Française de Voile. Les skippers ont pris le départ le 1^{er} avril à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, une escale à Horta aux Açores est prévue avec un re-départ le dimanche 16 avril. Une arrivée à La Rochelle à partir du vendredi 21 avril (Bassin des chalutiers)...

B.R.M CHRONOGRAPHES lance une édition limitée de 30 montres automatiques ainsi qu'une série de bracelets à l'image du Grand Pavois la Rochelle. Chaque montre, sera commercialisée et livrée dans un écrin de luxe avec plaque d'identité.

<https://brm-chronographes.com>



FRANCE ÉBAUCHES... LE RETOUR

Après près de 30 ans d'absence, la manufacture FRANCE ÉBAUCHES (FE) revient sur le devant de la scène horlogère. Propriété du GROUPE FESTINA depuis 2017, la manufacture renoue avec son passé prestigieux en produisant deux mouvements automatiques exclusifs « Made in France ».

Ces mouvements, inspirés des calibres FRANCE ÉBAUCHES 4600-5600 d'époque, ont été optimisés pour offrir précision et fiabilité. Les mouvements battent à la fréquence de 4Hz (28'800 alt./heure), le meilleur compromis entre vitesse, exactitude, durabilité et couple. Ils sont également dotés des meilleurs amortisseurs du marché, l'Incabloc® double cône, afin d'assurer une robustesse incomparable au mécanisme régulateur.

A Maïche (Doubs), le groupe indique avoir investi « plusieurs millions d'euros » dans les équipements de production de composants français et déjà créé quatre emplois.

PEQUIGNET : LA COLLECTION « CONCORDE »

Avec le Concorde, PEQUIGNET entre dans une nouvelle ère et célèbre cinquante ans de savoir-faire horloger. Avec son design acéré, sa maille en forme d'obélisque et son bracelet en acier signature, le Concorde est l'union d'un savoir-faire éprouvé et d'un renouvellement audacieux. Ce modèle bleu profond de la collection Concorde nous invite à nous immerger dans son cadran. Ses caractéristiques comprennent des index LumiNova et une ouverture de date à 3 heures pilotée par le Calibre Initial. Le Concorde possède un bracelet en acier qui suit les codes architecturaux de la place de la Concorde à Paris, à savoir son obélisque. Il est disponible en tailles 36 mm et 40 mm pour s'adapter à toutes les tailles de poignet.

Collection disponible à partir de septembre 2023.

<https://pequignet.com>



PINEL & PINEL : COFFRET À MONTRES UP & DOWN X3 CUIR

PINEL & PINEL, marque de luxe française fondée en 2004 par Fred Pinel, crée des malles d'exception, des coffrets gainés de cuir et différentes collections de maroquinerie et d'accessoires, entièrement fabriqués à la main à Paris. Parmi ses créations, PINEL & PINEL propose des remontoirs à montres. Ici un coffret à montres en bois gainé de cuir, composé de 3 écrans dotés d'un système de remontoir pour vos montres automatiques. Disponible en 8 coloris de Toile enduite et 60 coloris de cuir intérieur, sur demande. Bijouterie en laiton massif plaqué palladium. Conçu comme une valise, il se transporte facilement grâce à sa poignée.

Matière extérieure : Toile enduite Perfect black. Matière intérieure : Cuir de veau.

Dimensions : H. 420 mm – L. 160 mm - P. 221 mm



<https://www.pineletpinel.com/fr/>

SYE [Start Your Engine] : MOT1ON CHRONOGRAPH [BULLITT] EN TITANE



La montre SYE MOT1ON Chronograph invente le Sport Tailoring au poignet. Un style exclusif qui allie raffinement et esprit sportif. Elle réussit le tour de force d'assembler un cuir de haute qualité dans une boîte en titane aux lignes modernes pour un rendu unique. Pour y arriver, aucun compromis, juste le meilleur pour des sensations fortes au poignet garanties., dont une incroyable sensation de légèreté grâce à son boîtier en titane, équipé de son calibre méca-quartz. Édition ultra-limitée : 50 montres numérotées

<https://fr.syewatches.com>

TRILOBE ENTRE DANS LE MONDE DE HAUTE JOAILLERIE

Un an après le lancement de sa collection « Une Folle Journée », TRILOBE fait ses premiers pas sur la scène de la Haute Joaillerie avec une pièce lumineuse et innovante. Inspirées du plafond de l'Opéra de Paris, les trois bagues tournantes sont ornées de diamants d'exception dont le décor secret, invisible à l'œil nu, a été conçu avec le savoir-faire des artisans de la rue de la Paix, certifiés RJC (Les bagues ont été entièrement redessinées pour accueillir 150 diamants baguette, chacun taillé pour s'insérer dans les bagues).

Deux années de recherche & développement ont été nécessaires pour réaliser cette véritable prouesse à la croisée de la Haute Horlogerie et de la Haute Joaillerie.

<https://trilobe.com>





22, avenue Franklin Roosevelt , 75008 Paris

01 44 70 77 97 (taper 4)

www.francehorlogerie.com

siret : 784 358 673 00035

code APE : 9411Z